

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N° 236 - Le 22 décembre 2011

Salaire minimum dans la fonction publique : Bientôt tous au SMIC ?

Du fait de l'inflation, le smic a augmenté de 2,1% dans le secteur privé au 1er décembre 2011, il est ainsi porté à 1393,82 euros brut, il sera à nouveau réajusté au 1^{er} janvier 2012 à 1398,37 euros brut ce qui correspond à l'indice majoré 302. La rémunération d'un agent public ne pouvant être inférieure au SMIC, le ministre de la Fonction publique a décidé à compter du 1^{er} janvier 2012 de porter l'indice majoré minimum à 302 (IB 244) soit 1398,35 euros. De plus de 1 à 7 points d'indice vont être répartis sur les premiers échelons de la catégorie C. Pour la CFTC cette mesure est palliative mais non satisfaisante car elle continue à écraser la grille indiciaire, jusqu'où va-t-on aller en cette période d'inflation ? Avec cette mesure la catégorie B débute pratiquement au SMIC ! En conséquence l'intersyndicale CFTC-CFDT-CGC-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA demande l'ouverture immédiate de négociations sur la refonte des grilles indiciaires et sur l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La répartition des 7 points

Jusqu'à l'indice brut 309 : + 7 points
6 points supplémentaires à l'IB 310,
5 points supplémentaires aux IB 311 et 312,
4 points supplémentaires à l'IB 313,
3 points supplémentaires de l'IB 314 à l'IB 316,
2 points supplémentaires de l'IB 317 à l'IB 319,
1 point supplémentaire à l'IB 320.

Le communiqué intersyndical



Communiqué de presse intersyndical du 21 décembre 2011

Le Ministre de la Fonction publique vient d'indiquer qu'il choisissait la voie de la revalorisation indiciaire pour remettre en urgence le salaire minimum de la Fonction publique au niveau du SMIC.

Il renonce ainsi aux mesures indemnitaires qu'il avait initialement annoncées et que les organisations syndicales de la Fonction publique avaient unanimement rejetées.

Les organisations syndicales ont pris acte de cette annonce mais, dans une déclaration commune, elles continuent de dénoncer la poursuite du tassement des grilles indiciaires et la dévalorisation globale des carrières de la Fonction publique.

Elles demandent au Ministre l'ouverture immédiate de négociations sur la refonte des grilles indiciaires et sur l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Ensemble, elles resteront mobilisées pour la défense du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique.